

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Présents : C. THOMAS - V. FRYDER-AMÉE - F. PIBAROT - A-C. MONTOYA - C. BASTIER - V. BAUDE-TOUSSAINT - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - C. BOUCHE - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - E. TOURRETTE - M. WULLAERT - A. VAL - A. HERNANDEZ - G. CAVAILLÉ - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - L. MOULARD - A. BUIL - D. BAGOT FLAUZAC - I. BUFFET-PICHON - J-E. RUBIO - C. CUENI - D. SCHÜWY - J-P. FIORA

Secrétaire de séance : G. CAVAILLÉ est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Election du maire

Mme MOULARD, doyenne d'âge, assure la présidence de ce conseil ; elle donne lecture des articles L2122-4 à L2122-7 du CGCT.

Mme MOULARD, propose Véronique FRYDER-AMÉE et Catherine CUENI comme assesseurs.

Isabelle BUFFET-PICHON et Christophe THOMAS sont candidats à l'élection de maire.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret et après dépouillement par les assesseurs, le résultat est le suivant :

Christophe THOMAS : 22 voix

Isabelle BUFFET-PICHON : 3 voix

Bulletins blancs : 2

Mme MOULARD proclame l'élection de Christophe THOMAS en qualité de Maire et lui remet l'écharpe.

M. le Maire remercie le conseil pour cette élection ; il rappelle tout le travail accompli sur les derniers mandats et déroule les pistes d'action pour les six prochaines années.

II - Création du nombre de postes d'adjoints

M. le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints.

Le point II est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 abstention)

III - Election des adjoints

Sont proposés :

1^{er} adjoint : V. FRYDER-AMÉE

2^{ème} adjoint : C. BASTIER

3^{ème} adjoint : N. ABBAL

4^{ème} adjoint : N. ROUQUAIROL

5^{ème} adjoint : V. BAUDE-TOUSSAINT

6^{ème} adjoint : F. PIBAROT

7^{ème} adjoint : G. SEIGNOUREL DE PASTORS

8^{ème} adjoint : C. BOUCHE

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement par les assesseurs et proclamation du résultat, *le point III est approuvé à la majorité par le conseil municipal (1 vote nul, 1 vote blanc, 1 abstention).*

IV - Charte de l'élu local

M. Le Maire donne lecture de la charte de l'élu local.

Avant de clore le conseil municipal, M. le Maire précise que le retour du marché sur la place du marché aura lieu le jeudi 11 juin et que le prochain conseil municipal se tiendra le 4 juin.

La séance est levée à 19h30.